

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt Trois, le vendredi 20 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Donzère, régulièrement convoqué le 14 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la présidence de Marie FERNANDEZ, Maire, Adrien GUICHARDAZ étant désigné secrétaire de séance.

**Liste des membres présents ou représentés :** Marie FERNANDEZ, Alain DI PAOLA, Malika YAHIAOUI, Aura ROCHE CAMACHO, Eloïse MANSER (procuration à Claude JEANNAUX), Karine MESNARD, Claude JEANNAUX, Lucas VEYRIER, Hichame MARGOUM, Gabriel SIMONNET, Serge DERONGS, Dominique FUHRER, Joëlle LACROIX, Christophe MONTBLANC, Marie-Paule GARAYT, Karine BELLOT (procuration à Karine MESNARD), Thibaut DUTFOY DE MONT DE BENQUE (procuration à Alain DI PAOLA), Laurence GRIVILLERS (procuration à Aura ROCHE CAMACHO), Carole DEMERSON, Mathilde PERRET (procuration à Malika YAHIAOUI), Adrien GUICHARDAZ, Eric CAROU, Noël FARGIER, Patrick SCOTTO DI CARLO (procuration à Bernard JAMET), Bernard JAMET, Sylvie MARQUET (procuration à Noël FARGIER), Sophie MERESSE.

**Liste des membres absents :** Michel DELAFONT, Mounir AARAB.

### DÉLIBÉRATION N° 2023-83 : Protection et stérilisation des chats libres de la commune de Donzère

#### **RAPPORTEUR : Joëlle LACROIX**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4,

Considérant que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et le bien être des habitants,

Considérant les trois campagnes de stérilisation des chats errants réalisées sur le territoire communal depuis 2020,

Considérant que le succès de ces actions nous amène à reconduire cette campagne en fédérant de nouveaux acteurs : l'association « Le refuge de l'espoir » et le groupe vétérinaire Saint Andéol,

Considérant que le groupe vétérinaire Saint Andéol procède à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne,

Considérant les modalités financières selon lesquelles notre collectivité et la Fondation 30 millions d'amis participent, chacune, à hauteur de 50 % au coût des stérilisations et des identifications, réalisés pendant la campagne de stérilisation,

Considérant les modalités suivantes :

- La Ville transmet à la fondation la somme de 800 euros.
- La fondation abonde cette enveloppe à hauteur de 800 euros.
- Le budget sera de 1 600 euros.
- La ville prévoit également 200 euros pour les frais annexes.

Considérant que l'intégralité des frais d'identifications et de stérilisations sera réglée par la fondation 30 millions d'amis à la clinique vétérinaire,

Considérant le montant du budget de notre collectivité de 1 800 euros consacré à la campagne de stérilisation des chats errants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour les années 2024 et suivantes à hauteur de 1 800 € annuels,

- **APPROUVE** la convention entre la collectivité, l'association de protection animale et la clinique vétérinaire contractualisant les modalités organisationnelles de la campagne telle que figurant en annexe de la présente délibération,
- **APPROUVE** la convention avec la Fondation 30 millions d'amis telle que figurant en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** madame le Maire ou la conseillère déléguée à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et aux campagnes de stérilisation,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget article 65568 – Fonction 13.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification  
Pour extrait conforme  
Le Maire,

